



Affiliation FFA n° 04 050 05049

Portable 06 27 62 22 86

PROCEDURE d'ADHESION

ANNEE 2023

Renseigner le formulaire d'adhésion 2023

Attention dans le cadre **renseignements aéronautiques**, noter **impérativement** :

- ➔ le nombre total d'heures de vol inscrit sur votre carnet de vol,
- ➔ la date de fin de validité de la licence Pilote et son numéro,
- ➔ la date de fin de validité du certificat médical aéronautique.

Une fois le document complété et renseigné :

- ✓ Le dater et le signer.
- ✓ Compléter et signer, conformément à l'article 3.1.2 du Règlement Intérieur, l'Accusé de réception, de lecture et engagement de respecter les Statuts et le Règlement Intérieur de l'Association, et autorisation conférée à l'Association d'utiliser le droit à l'image figurant au Titre 11 - ANNEXE du Règlement Intérieur approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2023.

TARIFS 2023

La carte club

- 220 € plein tarif,
- 110 € tarif pour les membres des aéroclubs de la Manche sous convention avec ACJP
- 100 € tarif pour les adhérents de moins de 21 ans à la date d'adhésion ou de renouvellement,
- 110 € tarif pour les pilotes **licenciés ET domiciliés** hors département.

La licence FFA

- Formule 1 : licence + assurance (10 000 €) + Info pilote : 127 €,
- Formule 2 : licence + assurance (10 000 €) : 81 €,
- Option A : Assurance capital 50 000 €, ajouter à la formule choisie ci-dessus : 80 €,
- Option B : Assurance capital 100 000 €, ajouter à la formule choisie ci-dessus : 160 €,
- Option C : Assurance capital 150 000 €, ajouter à la formule choisie ci-dessus : 210 €,
- Option D : Assurance capital 200 000 €, ajouter à la formule choisie ci-dessus : 260 €,
- Option E : Assurance capital 250 000 €, ajouter à la formule choisie ci-dessus : 330 €,
- Option F : Assurance capital 300 000 €, ajouter à la formule choisie ci-dessus : 430 €,
- Assurance Individuelle FI-FE : 30 €,
- RC Instructeurs FI-FE : 98 €.

Déposer la fiche d'adhésion, l'annexe au Règlement Intérieur, et le chèque, dans la boîte aux lettres du trésorier, celui-ci se chargera de toutes les saisies informatiques.

Vous pouvez également transmettre les documents par voie électronique, à l'adresse mail : tresorier@ac-cherbourg.com et nous faire un virement du montant de votre adhésion sur notre compte bancaire Crédit Mutuel.

Indiquer le mode de règlement sur le formulaire d'adhésion ou de renouvellement.

Tout document concernant la mise à jour d'OpenFlyers (bulletin d'adhésion, ou de renouvellement, modification des dates de visite médicale, d'acquisition et/ou de prorogation de SEP, ou toute autre demande de modification) , devra être transmis par mail à : tresorier@ac-cherbourg.com.

La mise à jour de ces informations, dans OpenFlyers, sera traitée dans les 10 jours suivant la demande.

Note : Conformément à l'Article 3.1.1 du Règlement Intérieur approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2023, l'adhésion ne sera définitive qu'après accord du Conseil de Direction.

Siège Social : Mairie de Cherbourg-Octeville

Adresse postale : 8, rue Jean Mermoz – 50330 GONNEVILLE

INSEE- SIREN : 398 105 270 **SIRET** : 398 105 270 00027 – **APE** : 9312Z «Activités de clubs de sports»